



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-242320034-20140612-20140607-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2014

Délibération n° 2014/06/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 12 JUIN 2014

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Communautai re	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
42	42	36

DATE DE LA CONVOCATION

04 Juin 2014

L'an deux mille quatorze, le 12 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Dizier-Leyrenne, commune de Saint-Dizier-Leyrenne, sur la convocation en date du 04 Juin 2014, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM. SIMON-CHAUTEMPS, JOUHAUD, RIGAUD, SZCEPANSKI, CHAPUT, LALANDE, MALIVERT, DUGAY, ROYERE, LEGRAND, CHAUSSADE, PEROT, GUILLAUMOT, SCAFONE, AUMEUNIER, CALOMINE, PAMIES, LABORDE, GAUDY, COUSSEIROUX, RABETEAU, FAURE, MARTINEZ.

MMES SPRINGER, JOUANNETAUD, CAPS, COULAUD, GAUTRET, CHENEVEZ, PATAUD, BATTUT

Suppléants :
MM.LUMY

Excusés :
MM. MEUNIER, DERIEUX

MME MARCON a donné procuration à M. JOUHAUD
MME POUGET-CHAUVAT a donné procuration à M. CHOMETTE
MME SUCHAUD a donné procuration à M.MALIVERT
M. PATEYRON a donné procuration à M.LABORDE
M. CADROT a donné procuration à MME BATTUT

M. CHOMETTE est parti au cours de la délibération n°7

Objet : versement d'une subvention exceptionnelle à l'office de tourisme intercommunal pour l'organisation de l'évènement « des mots à la bouche », du 13 au 19 octobre 2014, dans le cadre de la semaine nationale du goût

Le Président rappelle que la Communauté de communes, au titre de sa compétence « soutien financier aux manifestations économiques d'envergure, de type foire exposition, foire agricole et toute autre manifestation, à caractère évènementiel, de dimension régionale, nationale ou internationale » du bloc de compétences « actions de développement économique », soutient financièrement la manifestation « des mots à la bouche », depuis 2008, organisée par l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) dans le cadre de la semaine nationale du goût.

Une nouvelle édition de l'évènement a été préparée par l'OTI. Il se déroulera du 13 au 20 octobre 2014.

Le Président rappelle les objectifs de l'évènement qui ont jusqu'alors encadré le soutien financier de la Communauté de communes :

- promouvoir la profession de restaurateur, en essayant de faire participer un maximum de chefs cuisiniers locaux ;
- mieux faire connaître certains produits locaux et les savoir-faire culinaires qui peuvent s'y rapporter ;
- promouvoir les compétences des organismes de formation : notamment le CFA cuisine du lycée professionnel Delphine Gay de Bourgneuf ;
- et plus largement, à travers les animations proposées, mieux faire connaître le territoire intercommunal au grand public.

Le Président informe que le programme des animations, qui concerne à la fois le jeune public (scolaires) et le public adulte, a évolué par rapport aux années antérieures et qu'il sera centré sur le thème de « la gastronomie nomade ».

Des ateliers pédagogiques de cuisine seront proposés comme les autres années à plusieurs écoles primaires du territoire intercommunal. Le lycée professionnel Delphine Gay et le collège Jean Picart Le doux (SEGPA) animeront ces ateliers.

L'OTI continue par ailleurs de proposer au cours de la semaine du goût des animations originales alliant gastronomie et écriture auprès du grand public. Les concours d'écriture sont en effet reconduits.

Une exposition des écoles participantes sera également préparée et présentée à la maison du territoire puis au hall Rouchon-Mazerat.

Le Président indique que l'OTI propose de ponctuer la semaine de différentes manifestations, visant à apporter une meilleure notoriété à l'évènement :

- en organisant un concours de cuisine amateur, sur deux jours (samedi 18 et dimanche 19 octobre 2014) à bord de camions restaurant stationnés au hall, en partenariat avec l'association de Toques Blanches du limousin (restaurateurs). Cette animation sera agrémentée d'un marché de producteurs locaux le dimanche 19 octobre et d'un atelier « graph' » participatif (fresque sur la thématique de la « streetfood »). Un point commercial de restauration ambulante sera proposé au hall via un restaurateur professionnel (sans répercussions financières sur l'évènement).
- Pendant la semaine, une visite de ferme pédagogique sera proposée aux écoliers.
- Un partenariat a été mis en place avec les animateurs du Contrat Local de Santé de Bourgneuf-Royère pour des sessions d'informations et d'animation sur l'alimentation.

Le Président indique que l'OTI répond aux demandes antérieures de la Communauté de communes pour apporter une meilleure notoriété à l'évènement auprès du grand public, pour associer les producteurs locaux et mettre en valeur les savoir-faire (participation du lycée Delphine Gay et du collège Jean Picart Le Doux, en partenariat avec les Toques Blanches).

Toutefois, et après examen du dossier par les élus du Bureau, le Président explique que le thème de « la gastronomie nomade » ainsi que la forme d'animation retenue par l'OTI, avec des camions restaurants installés au hall, ont fait l'objet d'un avis défavorable :

- malgré l'utilisation de produits régionaux et des animations en lien avec le contrat local de santé, le thème retenu rompt avec l'image de gastronomie traditionnelle, dominante en région, et met davantage en avant le concept d'une restauration rapide / ambulante ; sans ancrage territorial ;

- enfin, le coût de location de 2 camions restaurants est jugé trop conséquent dans le budget (plus de 40 %). Ces contenus s'éloignent donc des objectifs initiaux de soutien de la Communauté de communes.

Le Président informe avoir fait part de cette position à Madame la Présidente de l'OTI.

Le budget présenté par l'OTI, structure porteuse, est de 7136 € dont 3 000 € pour la location des 2 camions restaurants). La Communauté de communes est le seul partenaire financier de l'évènement et est sollicitée pour une subvention à hauteur de 4 000 €, comme les années précédentes.

Considérant le caractère évènementiel et intercommunal des animations proposées, ouvertes à un large public ;

Considérant que cet évènementiel s'inscrit dans le cadre de la semaine nationale du goût ;

Considérant toutefois que le thème de « la gastronomie nomade » et la forme d'animation qui en découle avec les camions restaurants ne s'inscrivent pas dans les objectifs de l'intervention intercommunale,

Le Président soumet donc au Conseil la possibilité de verser une subvention d'un montant de 1 000 €, au lieu des 4 000 €, à l'Office de Tourisme Intercommunal, pour l'organisation des animations de la « semaine des mots à la bouche », du 13 au 19 octobre 2014.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

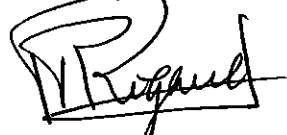
- Autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'Office de Tourisme Intercommunal Eaux-Tours de Bourgneuf et Royère de Vassivière pour l'organisation de la semaine « des mots à la bouche », évènement s'inscrivant dans le cadre de la semaine nationale du goût.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,

A Masbaraud Mérignat, le 13 Juin 2014

Pour copie conforme

Le Président,



Régis RIGAUD